

Séance du 20 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juillet, à 18H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

**Présents votants (51) :** PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CANTONY Christophe, CASTET Bertrand, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande, GAY Eric, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Laurent, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FORGUE Pierre, MIR Jean-Henri, NARS Aline, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, MILLET Michel.

**Présents non votants (2) :** FAUGERE Bernard, DUPOUY Marie-Christine

**Titulaires absents (7) :** ESTRADE Pierre, CARROT Jean-Michel, DESCOUENS Bernard, BRUN Jean, VIDALON Patricia, BRUN Didier, FOURCADE Dominique

**Procurations (6) :**  
Mme DELCASSO Maryse à M. BUERBA Jean-Pierre  
M. MUR Raymond à Mme DESMARAIS Nadine  
M. CARTAN Olivier à M. LACAZE Noël  
M. MIR André à M. FORGUE Pierre  
Mme POME Maryse à M. MIR Jean-Henri  
M. ROCA Jacques à Mme NARS Aline

Monsieur Alain DUBERNARD a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose :

Vu la délibération de la communauté de communes d'Aure en date du 26 janvier 2016 concernant la réponse à l'appel à projet FISAC,

Vu la décision de l'Etat n°16-1662 en date du 28/12/16 attribuant une subvention au titre du FISAC

Vu les statuts de la communauté de communes Aure Louron et l'article 3, compétente au titre de l'action développement économique : politique locale du commerce,

Considérant la décision n°16-1662 bis en date 23 mai 2017 modifiant le bénéficiaire de ladite subvention au profit de la Communauté de communes Aure Louron,

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention proposé par la CCI Tarbes Hautes Pyrénées pour assurer la mission de « manager de centre-ville », pour un montant de 18 000€ TTC.

Nombre de membres en  
exercice :

64

Qui ont pris part à la  
délibération

57

Dont 6 procurations

Votes pour : 57

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :  
12 juillet 2017

**OBJET :** OMPCA –  
Convention CCI

SOUS-PREFECTURE

28 JUL. 2017

BAGNERES-LE-CHATEL

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents, sous réserve de délibérations concordantes par les communes concernées, le Conseil Communautaire :

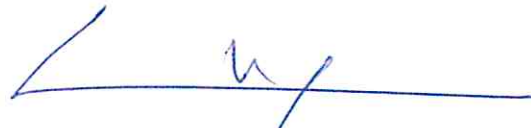
- Approuve le projet de convention tel qu'exposé par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU